Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260910-2026_71_1009-DE

delib 2026_71_10092026

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 10 Septembre 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 03/09/2026
Date de la publication : 09/09/2026
Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le : 15/09/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – M. KEROMEST Tugdual – Mme MORVAN Christine – Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie – Mme LALONNIER Marjorie
ABSENTS EXCUSÉS :
ABSENTS NON EXCUSÉS :
SECRETAIRE : Mme LE MER Anne

13. LANCEMENT D'UNE MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DEDIÉ

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde permet de faire face à des situations très diverses :

- ° Catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites, etc.) ;
- ° Perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie, etc.) ;
- ° Accidents plus courants (incendie, accidents de la circulation, etc.).

L'objectif du PCS est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

La mise en place du PCS de Saint Brieuc des Iffs date du 15 juillet 2015 avec une mise à jour en 2020 puis en août 2025.
Au vu des dernières élections municipales, de nombreuses rubriques contiennent des noms qui n'ont plus lieu d'être et les référents divers doivent être mis à jour.

- ➔ Il est proposé de valider le lancement de la procédure de mise à jour du PCS ;
- ➔ À cette fin, il est proposé de composer un groupe de travail dédié à cette mission ;
- ➔ Il convient de fixer la date d'une première réunion.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260910-2026_71_1009-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;**
- **DECIDE de créer un groupe de travail dédié à cette mission, composé de :**
  - °**Serge MILLET ;**
  - °**Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE ;**
  - °**Anne LE MER ;**
  - °**Christine MORVAN ;**
  - °**Marjorie LALONNIER.**

La date retenue pour la première réunion de ce groupe de travail est fixée au **Mercredi 21 Octobre 2026 à 20h**. Le PCS actuel sera transmis aux membres du groupe avant cette date.

Le Maire,
Serge MILLET



La secrétaire de séance,
Anne LE MER

